



N/Réf : Capella 26-9d6e1a3d  
GEDEQ 20260127  
PDL 19939218521997

Interlocuteur : **Yannick DUMAS**

Objet : Coupure fourniture d'électricité

**Mairie de GROSLEE-SAINT-BENOIT**  
**A l'attention de Monsieur Henri SOUDAN**

13 rue des Maison vieilles  
01300 GROSLEE-SAINT-BENOIT

Lettre recommandée avec AR n° 1A 210 175 4744 9

Bourg-en-Bresse, le 21/01/2026

Monsieur le Maire,

Nous accusons bonne réception de votre courrier du 5 janvier 2026 relatif aux coupures d'électricité ayant affecté le quartier des Sauges, ainsi que de l'information concernant la pétition portée par les habitants. Soyez assuré que votre démarche a retenu toute notre attention.

Nous avons pleinement conscience des désagréments importants que ces interruptions ont pu engendrer dans votre quotidien : inconfort, difficultés d'organisation, impacts sur la vie familiale ou professionnelle. Nous savons que ces situations sont d'autant plus pénibles lorsqu'elles se répètent, et nous tenons à vous assurer de notre compréhension et de notre considération à l'égard des difficultés rencontrées.

Afin de vous apporter des éléments de compréhension, nous souhaitons vous préciser le fonctionnement du réseau électrique qui alimente la commune. Les lignes Haute Tension (HTA) sont principalement aériennes ou mixtes. À ce titre, elles sont particulièrement exposées aux aléas météorologiques et environnementaux (orages, vents violents, givre, chutes d'arbres, faune) ainsi qu'aux activités de tiers. Ces événements peuvent provoquer des défauts sur le réseau, indépendants de la volonté des équipes d'exploitation.

Lorsqu'un défaut survient, des dispositifs de protection automatiques interrompent brièvement le courant (environ 300 millisecondes) afin d'éviter des dommages plus importants. Si le défaut persiste, une seconde interruption de 15 secondes peut se produire, avant une coupure plus longue. Ces mécanismes, bien que parfois contraignants pour les usagers, sont essentiels pour garantir la sécurité des personnes, des installations et la pérennité du réseau.

Sur la période que vous mentionnez, plusieurs incidents ont effectivement affecté la commune de GROSLEE-ST-BENOIT. Les coupures très brèves (inférieures à une seconde) correspondent à ces dispositifs de protection, qui permettent dans près de 75 % des cas d'éliminer un défaut passager et d'éviter une panne plus longue et plus pénalisante.

S'agissant des coupures de longue durée, nous vous communiquons ci-après le détail des incidents recensés spécifiquement pour le quartier des Sauges :

- 31/05/2023 16h16 : 5h38 (chute d'arbre due à des vents violents)
- 19/10/2023 12h47 : 6h49 (tempête Aline)
- 07/12/2023 09h10 : 5h43 (travaux urgents)
- 12/12/2023 09h49 : 2h33 (chute d'arbre due à des vents violents)
- 24/12/2023 16h26 : 1h16 (travaux urgents)

- 22/02/2024 21h01 : 20h53 (chute d'arbre due à des vents violents)
- 28/04/2024 00h01 : 12h57 (chute d'arbre sur le réseau)
- 27/09/2024 13h15 : 6h55 (chute d'arbre due à des vents violents)
- 24/06/2025 13h04 : 7 minutes (incident au poste régional)
- 23/10/2025 12h47 : 6h00 (tempête Benjamin)
- 21/11/2025 10h53 : 1h49 + 2h11 (présence de branches sur le réseau)

Enedis s'engage au quotidien pour améliorer la qualité et la continuité de la fourniture électrique. Nous sommes toutefois conscients que, malgré tous les moyens déployés, certains aléas imprévisibles peuvent encore provoquer des perturbations. Dans ces situations, nos équipes sont mobilisées pour intervenir dans les meilleurs délais et limiter autant que possible la durée des coupures.

À ce titre, nous souhaitons porter à votre connaissance les actions concrètes menées récemment et celles programmées afin d'améliorer durablement la situation :

- Une campagne d'élagage d'ampleur a été réalisée en 2024 et 2025 à proximité des lignes électriques, y compris au sein de la réserve naturelle du Haut-Rhône français.
- L'installation en 2025 d'un organe de manœuvre télécommandé (OMT) permet désormais de réalimenter plus rapidement une partie de la commune en cas d'incident.
- Enfin, l'enfouissement de plus de 1 000 mètres de câble HTA traversant la forêt d'Evieu, entre le hameau d'Evieu et le quartier des Sauges, sera réalisé courant 2026. L'arrêté de la DDT autorisant ces travaux vient d'être obtenu, ce qui nous permet d'en engager la programmation.

Nous précisons par ailleurs que ces interruptions ne sont pas susceptibles d'endommager les appareils électriques conformes à la norme C 15-100. Des recommandations pratiques pour sécuriser votre installation sont disponibles sur notre site internet.

Enfin, conformément au dispositif du TURPE, toute coupure supérieure à cinq heures, imputable au réseau public ouvre droit à un abattement automatique appliqué par votre fournisseur sur une facture ultérieure. À ce titre, les coupures des 31/05/2023, 19/10/2023, 28/04/2024, 22/02/2024, 27/09/2024 et 23/10/2025 ont donné lieu à une indemnisation.

Nous espérons que ces éléments permettront de mieux comprendre les causes des incidents rencontrés et les actions engagées pour y remédier. Soyez assurés que nous restons pleinement mobilisés pour améliorer la qualité de la desserte électrique du quartier des Sauges.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

**Yannick DUMAS**  
Adjoint à la Directrice Territoriale de l'Ain



Y. DUMAS